

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

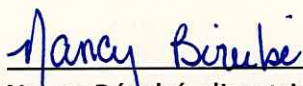
Règlement R-2019-270

Adoption du règlement R-2019-270 (Règlement régissant la cuisine de rue sur le domaine public)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-270 régissant la cuisine de rue sur le domaine public, a été adopté le 9 septembre 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 2 OCTOBRE 2019

Je, Nancy Bérubé, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, résidente de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 2 octobre 2019.



Nancy Bérubé, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe